

Procès de France Télécom Orange

La procédure d'indemnisation prendra fin le 31 décembre 2020

La dernière réunion du comité de suivi de la commission d'indemnisation s'est déroulée ce 27 octobre. Sous la pression syndicale et devant l'afflux des dossiers, la direction s'est enfin résolue à prolonger le dispositif jusqu'à la fin de l'année.

Il y a maintenant un an...

Le procès de France Télécom s'est conclu le procès de France Télécom avec son jugement du 20 décembre. La juge avait suivi le parquet, qui avait requis les peines maximales prévues par la loi pour « harcèlement moral », 75.000 € d'amende contre France Télécom et un an de prison et 15.000 € d'amende contre les ex-dirigeants, accusés d'avoir mené « une politique d'entreprise de déstabilisation des salarié-es », alors qu'ils voulaient supprimer des milliers d'emplois.

Le directeur juridique d'Orange annonçait alors que l'entreprise ne ferait pas appel de cette décision et qu'elle mettrait en place une procédure d'indemnisation des victimes en « discutant avec les organisations syndicales ».

Si nous pouvions nous satisfaire de cette ouverture solennelle que nous demandions depuis le début du procès, nous savions que nous ne serions pas toujours d'accord avec la direction d'Orange.

Le fait est qu'elle a voulu jouer en solo sans accord conventionnel avec les organisations syndicales... Soit. Mais, elle a voulu fixer rapidement une date de clôture des procédures d'indemnisation, dès le mois de juin. Sous la pression de l'ensemble des organisations syndicales et sous la pression de l'afflux des dossiers de saisine, elle a du repousser à chaque fois cette date de fin.

Il était décisif que cette fin ne puisse intervenir avant la date anniversaire de la fin du procès. Voilà qui est fait, puisque la direction a enfin accepté de prolonger jusqu'au 31 décembre.



Olivier Barberot Louis-Pierre Wenes Jacques Moulin

Il faut dire que cette procédure est restée relativement discrète. A nos demandes de publicité auprès des salarié-es soumis aux pressions de l'époque, des ancien-nes poussés hors de l'entreprise, et des retraité-es... le direction nous répondait que cela était l'affaire... des syndicats !

Avec 1 300 dossiers aujourd'hui dont près de la moitié par la fédération SUD et sans doute beaucoup plus à la fin de l'année, on peut se dire que les syndicats ont déjà pas mal travaillé.

Mais en tout cas, n'hésitez pas à faire connaître à vos collègues ou à vos anciens collègues leurs droits de constituer un dossier d'indemnisation, dès lors qu'ils-elles étaient présent-es entre 2007 et 2010 à France Télécom-Orange !

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Un mail de contact : dossier.saisine@proceslombard.fr

SUD

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 3 novembre 2020

Aujourd'hui et demain, l'indemnisation des victimes, c'est une mesure de justice !

Les profits contre les salarié-es

Le procès a démontré que le plan NExT déployé pour faire partir 22 000 salarié-es « *par la fenêtre ou par la porte* », n'était pas justifié par une situation « *catastrophique* » de l'entreprise en 2006.

La catastrophe avait eu lieu plus tôt, avec 70 milliards de dettes contractées en 2000, après la gestion désastreuse du Pdg Michel BON.

La situation de France Télécom sera assainie par une aide de l'Etat et une recapitalisation de 15 milliards, avant l'arrivée de Didier Lombard.

La véritable stratégie du plan NExT, c'était de transformer France Télécom en « *multinationale à cash* »... sur le dos des salarié-es. Annoncer le départ de 22 000 salarié-es en 3 ans, c'était avant tout un message aux investisseurs : les fonctionnaires ne peuvent pas être licenciés ? On va les pousser dehors !

Un gâchis humain inexcusable

Qu'on se rappelle que l'encadrement de cette époque était sommé de faire des départs, coûte que coûte ! Ils devaient choisir entre la prime ou la sanction, se soumettre ou se démettre...

Le jugement conclue à la mise en place d'un harcèlement managérial au niveau national. Qui peut croire que cette sombre période n'était que l'affaire de quelques « *pervers narcissiques* » ?

Dès lors, nous maintenons notre appel aux victimes : pour que chacun puisse tourner la page, il faut que les responsables soient sanctionnés, il faut que les victimes soient indemnisées et que tout cela se fasse dans la transparence la plus complète !

Ainsi seulement, nous pourrons éviter que ce harcèlement ne se reproduise, ici ou ailleurs, aujourd'hui ou demain !

Que réclamons-nous après le procès ?

La condamnation des dirigeants de l'époque

Orange a été condamnée et ses dirigeants actuels n'ont pas fait appel. Mais les 7 dirigeants de l'époque ont fait appel de ce jugement, osant même affirmer à la barre qu'ils avaient « *sauver France Télécom* » !

Ce procès en appel aura sans doute lieu dans un an ou deux. Pour nous, il sera l'occasion, à travers les témoins et les dossiers de parties civiles, de montrer combien la politique

menée a eu des conséquences terribles pour des milliers de salarié-es et leur famille !

Nous oeuvrerons donc pour une nouvelle condamnation ferme de ces dirigeant-es et pour le licenciement de ceux-celles qui seraient encore en poste !

Pour une indemnisation équitable des victimes

Nous ne sommes pas peu fière d'avoir pu mener à bien ce marathon juridique. Et nous sommes heureux d'avoir pu

donner l'occasion aux victimes de bénéficier d'une réparation.

Avec sans doute 2 000 dossiers de saisine, cette procédure sera un succès. Mais Il y a déjà aujourd'hui plus d'une centaine de dossiers « *déboutés* », sans aucune procédure de recours !

Pour nous, c'est inacceptable, il faut de la transparence, il faut des possibilités de recours pour qu'une mesure de justice et de réparation puisse prendre tout son sens ! C'est ce dont ont besoin les victimes !

Rejoignez-nous !

proceslombard@sudptt.fr



Fédération des activités postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires